



Centre de Rétention Administrative

Une prison pour étrangers

«La rétention administrative est une privation de liberté spécifique pour les étrangers en instance d'éloignement du territoire français ». Il s'agit du placement par une préfecture « dans des locaux ne relevant pas de l'administration pénitentiaire » d'un étranger qui fait l'objet d'une mesure d'éloignement forcé. La durée maximale de maintien en rétention est de 32 jours. Au-delà de cette période, l'étranger que l'administration n'aura pas réussi à reconduire devra être remis en liberté, souvent sans que sa situation ne soit régularisée. Il peut alors revenir plusieurs fois en rétention.

24 centres de rétention administrative en France c'est **1800 places** disponibles dans des locaux qui vont de **8 à 280 places**. Avec la pression des objectifs chiffrés et l'encombrement des centres de rétention, on assiste actuellement à une utilisation accrue de **locaux de rétention administrative**, créés à titre temporaire ou permanent pour recevoir provisoirement des étrangers qui ne peuvent pas être placés dans un centre de rétention. Ce sont en général des commissariats de polices ou des brigades de gendarmerie. La durée de rétention y est en principe limitée à 48 heures. Il en existe plus de 150.

TEMOIGNAGES DE VISITEURS

Contrairement à ce qui se passe dans une prison, il est possible de rendre visite aux enfermés comme de leur téléphoner. La première visite à un CRA, Centre de Rétention Administrative, est toujours un choc.

Visiteurs du CRA de Metz

On se croirait au zoo d'Amnéville.
C'est comme un chenil.
Pourquoi ils sont assis par terre dehors ? :
parce qu'il n'y a pas de bancs...
C'est la honte de notre pays !
J'hallucine ! Ils vont et viennent comme
des animaux en cage.
Il y a plus de gendarmes que de retenus
« au royaume des clés ».
Moi, la première fois que j'ai découvert « ça »,
je n'ai pas pu dormir pendant 3 nuits.
Son neveu de 3 ans est venu lui rendre visite :
« Pourquoi tu es là ? Pourquoi tu viens plus chez
nous ? »

En France depuis 2004, Mme M. et ses deux enfants ont été arrêtés à leur domicile, mercredi 28/11/2007 à 6 heures du matin par une quinzaine de policiers. Depuis ils sont au centre de rétention de Lyon. Ce matin (3/12/2007), je suis allée leur rendre visite. La maman et sa fille sont malades ayant dû rester dehors tous les jours entre 8 h 30 et 10 h 30 pendant le nettoyage des cellules (avec tout ce que ça représente d'horreur de parler de cellules lorsqu'il s'agit d'enfants et de leurs mère!!!). Elles ont vu un médecin et ont un traitement. C'est la première fois que j'allais au Centre de Rétention et c'est terrible d'entendre des enfants vous raconter qu'ils vivent dans une prison. Car il s'agit de ça! Les ballades, le parloir, les cellules verrouillées la nuit, et le rythme de la vie en prison. Au nom de quoi??!!! Quand on arrive, c'est bien face à une prison que l'on se trouve, surmontée et entourée de barbelés. Alors de mon point de vue c'est non, simplement non à tout enfermement pour délit de papiers.

Fonctionnement de la cellule CRA au sein de RESF Metz

Composée de "visiteurs" bénévoles, elles s'est donné pour mission:
-de rendre visite quotidiennement au CRA (en moyenne 3 à 4 retenus sont visités chaque jour.)
-de faire le lien, tant que faire se peut, entre les retenus et les différents moyens d'aide (contacts locaux, mobilisations, diverses associations)
-d'être présents pour organiser la sortie des "libérés" et les aiguiller sur le suivi nécessaire.
-de collecter "des tranches de vie" pour organiser l'information de la population locale, totalement ignare sur le sujet.
Les infos récoltées sont communiquées au « groupe info » qui organise le tractage en ville chaque samedi.

Tout le monde peut rendre visite aux étrangers enfermés, **vous aussi**. Ces moments de rencontre sont précieux pour les retenus qui sont souvent loin de leur ville et de leur famille, car les CRA accueillent des personnes de toute la France. Les collectifs de soutien font parfois des milliers de km pour voir quelqu'un.

Le pire serait de s'habituer et de finir par laisser faire

Les centres de rétention administrative, CRA, sont le plus souvent inconnus du public, qu'ils soient en pleine ville comme à Marseille ou près des aéroports comme à Lyon St Exupéry. Mais ils existent et ils enferment de plus en plus de personnes : **31 232 personnes en 2006 dont 197 enfants. La moitié des enfants étaient nés en France.**



Qu'ont-ils fait pour être enfermés ? Quel délit, grave, ont-ils commis qui justifie leur enfermement ? Quel tribunal en a décidé ?

Les enfermés (on dit retenus dans le langage administratif) n'ont commis aucun délit, ils n'ont été condamnés par aucun tribunal, ils **sont enfermés par une décision administrative** prise par les préfetures. Pourquoi ? **Parce qu'ils sont étrangers et que leur situation administrative est irrégulière.** Nous avons en France des prisons spéciales pour enfermer les étrangers. Pas tous, seulement ceux qui sont en situation *administrative* irrégulière.

Mais comment devient-on en situation irrégulière ?

La situation administrative d'un étranger devient irrégulière pour toutes sortes de raisons :

- si la demande d'asile est refusée et cela quel que soit le temps passé en France (trois, quatre, cinq ans...), que des enfants soient nés ou non en France et quel que soit le risque encouru en cas de retour. De plus en plus de réfugiés sont dans ce cas puisque de moins en moins de demandes d'asile sont acceptées.
- si la carte de séjour n'est pas renouvelée : un étudiant qui termine ses études et souhaite travailler en France, a d'énormes difficultés pour obtenir une carte « salarié » même quand une entreprise veut l'embaucher et fait les démarches nécessaires. Un étudiant dont le préfet décide que les études ne sont pas suivies régulièrement, par exemple en cas de changement d'orientation, n'obtient pas le renouvellement de son titre de séjour.
- si un jeune devient majeur, sa situation devient irrégulière, même si il vit avec ses parents en situation régulière, il suffit qu'il soit arrivé en France après 13 ans ! et que le regroupement familial ait été refusé.
- si un conjoint de Français voit le mariage rompu, même suite à la mort du conjoint, le titre n'est pas renouvelé
- si.....

Ce n'est ni Kafka, ni Ubu qui racontent. Mais ce sont des vies humaines qu'on maltraite, des familles qu'on brise.

Monsieur L, ressortissant marocain, arrivé mineur en août 1995, pour étudier en seconde. En situation régulière mais fin 2006, il en a eu marre de ne pas pouvoir travailler à plein temps et fait une demande de carte de séjour «salarié» qui lui est refusée par la Préfecture en février 2007. Sa carte de séjour «étudiant» se périmé en avril 2007 et il se retrouve sans papier. Il vit en se cachant, il déprime beaucoup. Fin novembre 2007, ne supportant plus cette situation il se présente de lui-même à la police en expliquant son cas. Le Préfet décide qu'il doit être expulsé, Monsieur L. est enfermé. Le Tribunal annule la décision du Préfet pour atteinte à sa vie privée. Il est libéré le 28/11/2007 suite à une assignation à résidence du JLD (Juge des Libertés et de la Détention).

Comment arrive-t-on en CRA, cette prison qui ne dit pas son nom ?

Pour réussir à atteindre son nombre d'expulsions, le gouvernement utilise tous les moyens : arrestation à domicile, rafles dans la rue ou les gares, contrôles en tout genre. C'est comme ça qu'on voit tous les jours dans les gares ou les métros des grandes villes des policiers qui demandent sélectivement leurs papiers à ceux qui ont l'air étranger et ceci avec l'autorisation du procureur de la République.

Le gouvernement veut maintenant accroître son efficacité en obligeant les fonctionnaires ou les personnels de services sociaux à dénoncer tout étranger « suspect ». La police a ainsi cherché à monter de véritables traquenards à l'ANPE, en demandant à un agent de faire patienter un étranger le temps que la police arrive. Elle fait aussi pression sur des foyers pour qu'ils indiquent les chambres des étrangers. La lutte contre l'étranger n'attend pas, c'est bien la seule d'ailleurs, on ne voit pas autant de pression pour trouver ou construire des logements, pour obliger les communes qui ne respectent pas les 20 % de logements sociaux à le faire, ni autant de pression pour augmenter le pouvoir d'achat des moins riches !

Les étrangers ne sont pas dangereux mais en danger !

Et nous aussi si nous laissons faire des horreurs prétendument en notre nom.

Non à l'enfermement des étrangers !

Etre sans papiers n'est pas un délit !

Car non, la rétention n'a pas toujours existé ! L'enfermement a d'abord été clandestin comme dans le hangar d'Arenc, principalement destiné aux Algériens qui venaient travailler en France après l'indépendance, c'est maintenant devenu officiel, légal, encadré par la loi, mais toujours inhumain : la prison pour étrangers!

PETIT HISTORIQUE DE LA RETENTION : DE PIRE EN PIRE

1980 : La loi Bonnet et Peyreffite permet d'exécuter par la force une mesure d'expulsion du territoire ou de reconduite à la frontière d'un étranger en situation irrégulière et autorise la privation de liberté de ce dernier sur **décision administrative**.

1981 : La loi du 29 octobre légalise et organise la rétention administrative. Malgré cette légalisation, les étrangers retenus sont gardés dans des locaux administratifs qui n'ont pas été prévus à cet effet. La durée maximale pendant laquelle une personne est retenue est fixée à **7 jours**.

1984 : Le gouvernement décide la création de centres dits « de rétention » dans les principales villes du pays. Il confie à la Cimade un mission d'accompagnement social et juridique des étrangers placés dans ces centres.

1993 à 1998 : La durée maximale de rétention passe de **7 à 10 puis 12 jours** afin de réunir les conditions qui permettront l'éloignement.

2003 : La loi dite « Sarkozy » du 26 novembre porte la durée maximale de rétention à **32 jours**. Le ministère de l'intérieur fixe pour la première fois des objectifs chiffrés de reconduites à la frontière : 2004 : 15000, 2005 : 20000 et 2006 : 25000.

2005 : Le décret du 30 mai 2005 prévoit la présence d'enfants en rétention désignent certains centres habilités à cet effet. Il prévoit également que les demandeurs d'asile, qui sont tenus de soumettre leur dossier de demande en français, devront prendre à leur charge les frais de traduction.

2006 : Le gouvernement annonce un calendrier d'extension et de construction des centres de rétention : il prévoit que la capacité des centres qui étaient de 1200 places en 2005, passe à 1800 places fin 2006, puis à 2007 places en 2008.

Des lieux chargés d'histoire

Le centre de rétention de Rivesaltes jouxte un ancien camp d'internement qui hébergea plus de 21000 personnes entre 1941 et 1942 avant de devenir le « Drancy de la zone libre » à partir duquel neuf convois partirent pour la déportation entre août et octobre 1942.

En 1975, les médias dénoncèrent le scandale du **hangar d'Arenc**, sur les quais du port de Marseille, « prison clandestine » pour étrangers sans papiers. Depuis 1964 déjà, Arenc servait de **centre de tri des Algériens** venus travailler en France. Depuis le CRA a été transporté à Marseille au Canet.

Le centre de rétention de Vincennes est situé dans les locaux d'une **Ecole de police**, qui servit de centre de tri dans lequel furent parqués des Algériens arrêtés lors des rafles de 1961.

Le **centre de rétention de Paris** dit le dépôt, situé sous le palais de justice de Paris, était initialement une **prison construite par Napoléon III** dans la deuxième moitié du 19ème siècle.

TEMOIGNAGES DE RETENUS

L'enfermement dans des centres de plus en plus grands et dans une promiscuité qui est mal vécue, produit souvent de vives tensions. Les enfermés ne supportent pas ce qu'ils considèrent comme une prison. Ils sont mal, physiquement et moralement. Ils ont le sentiment d'une injustice et une immense peur d'être expulsés et de perdre tout ce qu'ils ont essayé de construire souvent à grand peine. Les récits ci dessous disent cette souffrance et comment ils ressentent la pression de l'enfermement. Ils disent aussi leurs craintes et leurs suppositions parfois irréelles. Les policiers ou gendarmes qui gardent ces prisons subissent eux aussi les conséquences de l'enfermement et des tensions que cela génère inévitablement. Mais eux peuvent partir.

Dans leur désespoir, les enfermés se révoltent parfois. Des grèves de la faim éclatent périodiquement quand un événement paraît trop insupportable ou que le ras le bol est trop grand.



Communiqué d'un gréviste de la faim du centre de rétention St Exupéry à Lyon appel aux soutiens de l'extérieur.

"Lyon le 28 novembre 2006, au centre de rétention administrative, BP 106, 69125 Lyon aéroport de St Exupéry.

Moi, S. K., suis au centre depuis 3 jours (le 26 novembre au matin).

Le 28 novembre au matin, ils m'ont emmené au tribunal de Lyon, le juge a prolongé la détention de 15 jours. A 12H 35 aujourd'hui, je commence à faire la grève de la faim. La situation au centre est dure. Il y a des familles d'origines différentes, des enfants de 2 à 8 ans. Ils disent que ce n'est pas une prison mais ils t'enferment dans une chambre de 6 m² à 4 personnes de 10H du soir à 8H du matin. Des expulsions et des arrivées tous les jours. Les caméras sont plus nombreuses que les prisonniers. Ils te mettent la pression de jour et de nuit. C'est

pire que la prison parce qu'au centre de rétention tu sais pas ce qui t'attend. En plus, à côté de l'aéroport, le bruit des avions toutes les 2 mn, t'arrives pas à dormir. Par exemple, moi, ils me menacent, si ils retrouvent pas de quel pays je suis, ils me disent qu'ils vont me mettre en prison après le centre. Le juge parle de 3 ans de prison, et ici au centre, ils disent 3 mois. En plus, ils parlent toute la journée avec des micros, le son est trop fort. Et ils t'appellent. Quand tu vas voir pourquoi, ils te disent : "alors il est où ton passeport ? ou on va te mettre en prison" Les téléphones sont tous sous écoute avec des traducteurs sur place.

Maintenant que je fais la grève de la faim, je sais qu'ils vont me faire chier. Je demande seulement du soutien pour me libérer du centre. **Fermeture de tous les centres**

Des papiers pour tous ou pas de papier du tout"

Fin du communiqué de S.K.

REFUSONS LA CONSTRUCTION DE NOUVELLES PRISONS POUR ETRANGERS

Contre le projet du nouveau centre de rétention à Villeneuve le Roi.

Prévu dans l'emprise aéroportuaire d'Orly, le bâtiment du centre de rétention (de 3500 m2) devrait disposer de 126 places auxquelles il faut ajouter 20 places en zone d'attente...! Il s'agit de mettre en rétention des familles avec des enfants et d'augmenter le nombre d'expulsions. Le préfet du Val de Marne explique ses «mauvais résultats d'expulsions signalés par Hortefeux» par le manque de places en rétention...La mobilisation contre ce nouveau centre, d'abord locale à Villeneuve le Roi, en mars et mai 2007, s'est élargie pour donner naissance au collectif 94 "Ni ici ni ailleurs", contre tous les centres de rétention. Une manifestation devant le local de Rétention de Choisy le Roi en juin et une réunion publique en décembre ont rassemblé des citoyens, associations, organisations syndicales et politiques ; des centaines de pétitions ont été signées. Le collectif condamne aussi la municipalité de Villeneuve le Roi qui ose demander «la création d'une étanchéité avec l'environnement, c'est-à-dire non visible des habitations et sans communication avec le voisinage»...! Pour l'heure, le projet semble gelé... et ne semble pas être mis au budget 2008, date pourtant annoncée. Pourtant sur place, des travaux ont été commencés et il faut rester vigilant: tout peut s'accélérer après les élections municipales... dans le val de Marne, outre le centre de Vincennes, le local de rétention de Choisy le Roi est l'un des pires en France!

LA RETENTION DERNIERE ETAPE AVANT L'EXPULSION

C'est ce que souhaitent le gouvernement et le ministre des expulsions.

En 2006, comme les années précédentes, moins de la moitié des personnes enfermées en CRA ont été expulsées. Sous la pression du chiffre à réaliser coûte que coûte, on enferme d'abord et on ne relâche que par obligation.

Arrêté avant d'avoir déposé une demande d'asile, enfermé pendant 20 jours, il obtient finalement l'asile et il est libéré.

C'est l'histoire de Monsieur D, ressortissant tchétchène arrivé en France le 1^{er} novembre 2007 et libéré le 20 novembre car il avait obtenu le statut de réfugié politique.

Non à la directive de la honte !

La Cimade, a lancé le 7 novembre dernier un appel européen pour dénoncer le projet de directive européenne sur l'enfermement et le renvoi des étrangers. Elle prévoit de porter la rétention à 18 mois ! Ce projet de directive est également porteur d'une logique inhumaine : celle d'une gestion des migrants par l'enfermement...

S'agissant d'une procédure de co-décision, cette directive ne pourra être adoptée que si le Parlement européen la vote, nous devons donc nous mobiliser pour appeler les parlementaires à voter contre ce projet.

Pour agir avec nous, signez la pétition en ligne sur le site : www.directivedelahonte.org

Ensemble nous devons dire non à une Europe des barrières et des barbelés, dire non à une Europe forteresse !



NON au délit de sans papiers !
NON à l'enfermement !
NON aux expulsions !

Journée nationale d'action le **19 janvier**

Janvier : mois de mobilisation

(Agenda des mobilisations par région sur le site <http://www.educationsansfrontieres.org>)

DERNIERE MINUTE :

22 Décembre 2007 : Une centaine de retenus du CRA du Mesnil Amelot font parvenir à l'AFP leurs revendications. Ils dénoncent entre autres les rafles, la chasse à l'homme dont les étrangers sont victimes aujourd'hui en France et la rapidité avec laquelle les consulats signent leurs laissez-passer. Le 27 décembre ils décident de se mettre en grève de la faim. Ils sont suivis par les enfermés du CRA de Vincennes. Suivre les dernières nouvelles sur <http://www.educationsansfrontieres.org/spip.php?article10610>